



DECISION SUR L 2122 – 22

**TARIF DES ACTIVITES ET SORTIES DE  
DESTINATION 11/17**

N° 2022 - 12

Nous, Christian LECERF, Maire de la Ville de Darnétal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 2,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Darnétal du 26 mai 2020 accordant pouvoir sur cet objet à Monsieur le Maire,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Darnétal du 07 avril 2016 approuvant le règlement relatif aux tarifs des prestations,

**DECIDONS**

**ARTICLE 1** : L'adhésion est obligatoire à partir de l'inscription. Elle est valable durant une année scolaire (de septembre à août).

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs applicables aux familles concernant l'adhésion à la structure « Destination 11/17 » s'établissent comme suit :

- 12,10 € par enfant pour les Darnétalais
- 20,16 € par enfant pour les non Darnétalais.

**ARTICLE 2** : L'inscription donne droit à la participation aux activités du centre.  
Pour les vacances scolaires, un tarif journalier est fixé pour les hors communes :  
11,59 € la demi-journée  
21,67 € la journée.

Certaines sorties sont payantes.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs applicables aux sorties organisées dans le cadre de Destination 11/17 pour les enfants âgés de 11 à 17 ans s'établissent comme suit :

- Sortie gratuite sur le territoire métropolitain : gratuit
- Sortie gratuite hors territoire métropole, piscine de Darnétal, sortie dont le coût est inférieur à 10 € par personne : 1,81 €
- Sortie dont le coût est compris entre 10 € et 15 € par personne : 5,24 €
- Sortie dont le coût est supérieur à 15 € par personne : 7,66 €

**ARTICLE 3** : Il est possible de déjeuner sur place entre 12h et 14h.

Il a été décidé d'harmoniser le tarif de la restauration mise en place pour les jeunes fréquentant la structure « Destination 11/17 » avec celui de la restauration municipale scolaire. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le tarif du repas est donc fixé selon le quotient familial de la CAF.

Quotient familial	Tarif
QF ≤ 450,99 €	1,00 €
451 € ≤ QF ≤ 600,99 €	2,32 €
601 € ≤ QF ≤ 1000,99 €	2,69 €
1001 € ≤ QF ≤ 2000,99 €	3,00 €
QF ≥ 2001 €	3,33 €
Hors commune	3,33 €

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera déposée en Préfecture et affichée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602127-20220317-D2022-12-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2022

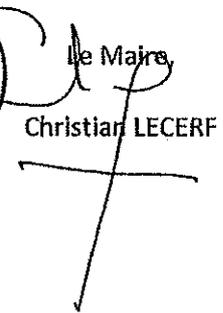
Publication : 17/03/2022



DARNETAL, le 17 mars 2022



Le Maire,  
Christian LECERF

A circular official seal of the Municipality of Darnetal, Seine-Maritime. The seal features a central emblem and the text 'VILLE DE DARNETAL' at the top and '78160 SEINE-MARITIME' at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christian Lecerf'. Below the signature, the name 'Christian LECERF' is printed in a bold, sans-serif font.